

Ministère des Affaires extérieures
and
Ministère des Affaires étrangères

Ottawa, le 5 juillet 1949.

OTTAWA, July 5, 1949.

No. 37

N° 37

EXCELLENCE :

Monsieur le Ministre

Je vous prie de bien vouloir agréer mes remerciements pour la lettre de votre Excellence en date du 30 juin 1949, par laquelle vous m'avez informé de la modification à l'Accord relatif aux services aériens entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, signé le 27 juin 1947, et de la modification à l'Accord relatif aux services aériens entre le Canada et les États-Unis, signé le 27 juin 1947, soit modifié provisionnellement et de la modification à l'Accord relatif aux services aériens entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, signé le 27 juin 1947, soit modifié provisionnellement et de la modification à l'Accord relatif aux services aériens entre le Canada et les États-Unis, signé le 27 juin 1947, soit modifié provisionnellement.

La route exploitée par les lignes aériennes désignées du Gouvernement canadien sera la suivante :

DE Stockholm à Gander, par les points intermédiaires de deux points de pays situés au delà, et ce, dans les deux sens, à l'aller et au retour.

Je vous prie de bien vouloir agréer mes remerciements pour la lettre de votre Excellence en date du 30 juin 1949, par laquelle vous m'avez informé de la modification à l'Accord relatif aux services aériens entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, signé le 27 juin 1947, et de la modification à l'Accord relatif aux services aériens entre le Canada et les États-Unis, signé le 27 juin 1947, soit modifié provisionnellement et de la modification à l'Accord relatif aux services aériens entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, signé le 27 juin 1947, soit modifié provisionnellement.

YVONNE P. Pour le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.
YVONNE P. HENRY, Secretary of State for External Affairs.